

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 19 avril 2021

INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

NOTE DE SYNTHESE

Le thème national du Contrôle Hiérarchisé de la Dépense (C.H.D.) retenu par la Direction Générale des Finances Publiques pour 2021 concerne notamment, en matière de paies, les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS).

Avant de procéder au paiement d'une dépense ne faisant pas l'objet d'un ordre de réquisition, le comptable doit disposer des pièces justificatives répondant aux exigences de la rubrique 210224 de la nomenclature annexée à l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir une délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

À ce titre, il convient de préciser la délibération du 5 octobre 2020, relative aux I.H.T.S. en y annexant la liste des emplois ou fonction, et non seulement des cadres d'emplois, ouvrant droit aux I.H.T.S. au sein de la collectivité.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 fixant les modalités d'application pour les fonctionnaires de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Considérant la nécessité de préciser la délibération du 5 octobre 2020 relative au paiement des indemnités horaires pour travail supplémentaire,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de préciser** la liste des emplois ouvrant droit aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) au sein de la collectivité, présentée en annexe de la délibération.

Le Maire

Raphaël COGNET

Secteur d'activités	Fonctions	Cadre d'emplois
Administration générale de la collectivité Activités supports : Finances, RH, informatique Activités en direction de la population : état-civil, élections, cimetière, enfance, séniors, urbanisme, foncier, communication, relations publiques	Chef de service / chef de bureau / chef d'équipe / responsable de structure Adjoint au chef de service / chef de bureau / responsable de structure Chargé de gestion administrative / comptabilité Assistante de direction / secrétaire Chargé d'accueil Chargé d'état civil / élection / cimetière Technicien informatique Chargé de réception / cuisinier / aide cuisinier Chargé de communication / journaliste / photographe Coordonnateur / référent	Rédacteurs territoriaux Adjoint administratifs territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoint techniques territoriaux
Activités techniques Centre technique municipal / environnement / propreté	Chef de service / chef de bureau / chef d'équipe / responsable de structure Adjoint au chef de service / chef de bureau / responsable de structure Agent de propreté / d'entretien Agent technique / agent de maintenance Logisticien / manutentionnaire / magasinier Chauffeur / livreur Chargé d'études / d'opérations Agent de surveillance / de sécurisation / gardien	Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoint techniques territoriaux Rédacteurs territoriaux Adjoint administratifs territoriaux
Activités culturelles Musée / Bibliothèque / Centre d'arts	Agent du patrimoine / de bibliothèque	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques Assistants territoriaux d'enseignement artistique Adjoint territoriaux du patrimoine
Activités d'animation Centres de loisirs	Directeur ALSH / adjoint Coordonnateur / référent animateur	animateurs Adjoint d'animation territoriaux Rédacteurs territoriaux Adjoint administratifs territoriaux
Activités sportives Stade, gymnase, piscine, patinoire	Coordonnateur / référent Agent d'exploitation / d'entretien Agent technique / agent de maintenance Agent de surveillance / de sécurisation / gardien	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives
Activités de Prévention	Agent de police municipale / environnement / ASVP Agent de prévention / médiation	Chefs de service de police municipale Agents de police municipale Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoint techniques territoriaux Adjoint d'animation territoriaux
Activités éducatives et sociales Petite enfance / Scolaire / Centre de vie sociale	Responsable de structure / Adjoint Auxiliaire de puériculture / agent de crèche Agent spécialisé des écoles maternelles animateur Coordonnateur / référent	Auxiliaires territoriaux de puériculture Auxiliaires territoriaux de soins Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles Agents sociaux territoriaux animateurs Adjoint d'animation territoriaux Rédacteurs territoriaux Adjoint administratifs territoriaux